

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) Information importante pour tous les fournisseurs

Décembre 2016

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) utilisera désormais un numéro d'identification de client (identificateur unique de client - IUC) **de dix chiffres** afin de répondre au nombre croissant de demandeurs. À compter du **15 décembre 2016**, un IUC de dix chiffres sera émis pour chaque nouveau bénéficiaire du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Les IUC des bénéficiaires existants ne changeront pas.

Le système de demandes de règlement de Croix Bleue Medavie accepte uniquement les IUC de neuf chiffres. Lorsque vous soumettrez une demande de règlement électronique ou papier pour un bénéficiaire ayant un IUC de dix chiffres, **entrez seulement les neuf derniers chiffres**. N'entrez pas le premier chiffre du IUC.

Par exemple : Pour l'IUC **1101234567**, entrez seulement **101234567**. Le premier chiffre (1) a été supprimé.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web des fournisseurs de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de Croix Bleue Medavie au 1-888-614-1880.